



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Elus locaux

Question écrite n° 16636

Texte de la question

M Ambroise Guellec attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur l'ensemble de textes qui devraient constituer le statut de l'elu local. Les lois de decentralisation ont accru les pouvoirs des elus locaux leur conferant des taches nouvelles sans parfois leur procurer les moyens suffisants pour assurer pleinement ce surcroit de travail. Il convient donc, afin d'encourager la prise de responsabilites locales, de prendre des dispositions relatives notamment a la disponibilite de l'elu ainsi qu'a des garanties materielles, professionnelles et sociales. Aussi, il lui demande de bien vouloir preciser la nature des textes envisages et, surtout, l'echeancier retenu.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement a demande au senateur Marcel Debarge de presider un groupe de travail compose d'elus locaux qui a pour mission de reflechir a un ensemble de mesures destinees a permettre l'amelioration de la situation des elus. Ce groupe de travail a ete installe le 26 janvier dernier. Sur la base des observations et des conclusions que cette instance remettra au Gouvernement a l'issue de ses travaux, sera redige un projet de loi qui devrait etre depose devant le Parlement a la prochaine session de printemps. Les propositions soumises a la reflexion du groupe de travail preside par le senateur Marcel Debarge sont principalement au nombre de quatre. Il s'agit des garanties accordees aux elus locaux pour l'exercice de leur mandat, de l'institution d'un droit au conge de formation, de l'extension et de la revalorisation du regime des retraites, ainsi que de la refonte et de la rationalisation du systeme des indemnites.

Données clés

Auteur : [M. Guellec Ambroise](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16636

Rubrique : Collectivites locales

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 août 1989, page 3467